> hebdomadaire 191e année 19 novembre 2015 n° 40 / 7665e pages 2313 à 2368

CHRONIQUES / Protection juridique

Ordonnance n° 2015-1288 du 15 octobre 2015

Présentation critique de la réforme de l'administration légale > Annick Batteur et Thibault Douville

L'habilitation familiale: une tutelle adoucie, en la forme et au fond

> Gilles Raoul-Cormeil

2335

ÉDITORIAL

2313 La théologie du viol et la liturgie du droit, Michel Vivant

ACTUALITÉS

- 2316 Cautionnement disproportionné (appréciation): exclusion des engagements postérieurs
- 2319 Bail d'habitation (cautionnement): liste des pièces justificatives
- 2321 Communications électroniques internationales: adoption du texte
- 2322 Saisine électronique de l'administration : publication des décrets d'application
- 2326 Arbitrage (affaire Vasarely): annulation pour fraude contraire à l'ordre public

POINT DE VUE

2328 Le droit d'artiste-interprète, un droit de plus en plus voisin du droit d'auteur, Patrick Tafforeau

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2340 Panorama: Droit des relations professionnelles, Pascal Lokiec et Jérôme Porta
- 2350 Notes: La résiliation du prêt confrontée à la liberté religieuse: vers un « forçage » du contrat tiré des droits fondamentaux?, note sous Civ. 1re, 30 sept. 2015, Anne Etienney-de Sainte Marie
- 2356 Précisions sur la loi applicable au cautionnement,
 - note sous Civ. 1^{re}, 16 sept. 2015, Laurent Abadie et Jérôme Lasserre Capdeville
- 2361 La disparition de la cause d'un engagement unilatéral de volonté,
- note sous Civ. 1^{re}, 10 sept. 2015, Denis Mazeaud 2365 Le juge judiciaire et le contrôle de proportionnalité (art. 8 Conv. EDH),
- note sous Civ. 1^{re}, 10 juin 2015, Hugues Fulchiron









Recueil Dolloz

31/35, rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 0140645366 Fax 0140645466 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION, SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

DIRECTION

ain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

RÉDACTION iura CONSTANTIN (5370)

iomas COUSTET (5356) THEFS DE RUBRIQUES

inque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET oncurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

ontrat d'affaires: Xavier DELPECH

ontrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH treprise en difficulté: Alain LIENHARD

ands de commerce et commerçants: Yves ROUQUET ciété et marché financier: Alain LIENHARD

ÉDITION - RÉALISATION

crétaires de rédaction:

tricia ANDRY (5284)

aty PERCHEREAU (5366)

orine TEYSSIER (5363)

recteur artistique: Patrick VERDON

dacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

ustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL crétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

arketing: Christophe CHEVALLEY connements: Yvette NAY, Directrice

avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex x: 0141484792 - ventes@dalloz.fr

elations clients: Ginette N'KOUA, Responsable l.: 0820 800 017 - Fax: 0140648992

evue hebdomadaire (44 numéros par an) ix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

ranger: 551 € HT ix au numéro: 22,46 € TTC

SN 0034-1835

CPPAP 1017 T 82206 OUVE, 733 rue St Léonard BP 3

101 Mayenne Cedex

épôt légal - Novembre 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 € Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098 Code APE 5811Z TVA FR 69 572 195 550 Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE





2316

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement disproportionné (appréciation): exclusion des engagements postérieurs, Com. 3 nov. 2015 Cession de créance (acceptation anticipée):

portée et modalité de confirmation, Com. 3 nov. 2015

Entreprise en difficulté

Clause de réserve de propriété: revente sous réserve de propriété des marchandises, Com. 3 nov. 2015

2317

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Éboulement d'une falaise sur un immeuble: responsabilité des vendeurs, Civ. 3e, 5 nov. 2015

Famille-Personne-Succession

Donation entre époux (révocation): poursuite de l'action par les héritiers, Civ. 1^{re}, 4 nov. 2015

2318

DROIT IMMOBILIER

Bail

SAFER (droit de préemption): déclaration du notaire sur la rétractation du vendeur, Civ. 3°, 5 nov. 2015

Bail rural (habitation): modalités du

financement des dépenses de

reconstruction, *Civ.* 3°, 5 nov. 2015 Bail d'habitation (loi de 1948): portée d'une clause conventionnelle d'indexation,

Civ. 3e, 5 nov. 2015 Bail d'habitation (cautionnement):

liste des pièces justificatives Construction-Urbanisme

Investissement immobilier (défiscalisation): responsabilité de l'intermédiaire spécialisé, Civ. 3°, 29 oct. 2015

2320

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Sursis avec mise à l'épreuve: applicabilité immédiate de la loi du 15 août 2014, Crim. 4 nov. 2015

Presse et communication

Diffamation: validité de la peine complémentaire de publication judiciaire, Crim. 3 nov. 2015

Procédure pénale

Communications électroniques internationales: adoption du texte Prescription (interruption): transmission d'un rapport de synthèse au procureur, Crim. 3 nov. 2015

2322

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Saisine électronique de l'administration: publication des décrets d'application

2322

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Travail à temps partiel: calcul du dépassement de l'horaire, Soc. 4 nov. 2015 Reçu pour solde de tout compte: mentions exigées et effet libératoire, Soc. 4 nov. 2015 Contrat à durée déterminée (rupture): appréciation de la force majeure, Soc. 4 nov. 2015

Inaptitude (reclassement): compatibilité avec les conclusions du médecin du travail, Soc. 4 nov. 2015

Convention de forfait des cadres: nécessité d'un écrit, Soc. 4 nov. 2015

Externalisation d'activité: mise en œuvre d'un processus de reclassement préalable, Soc. 22 oct. 2015

Sécurité sociale

Caisses d'allocations familiales: étendue de l'obligation générale d'information, Civ. 2e, 5 nov. 2015

Accident du travail (décision de prise en charge): contestation du caractère professionnel, Civ. 2e, 5 nov. 2015 Salariés se déplaçant dans l'Union européenne: détermination du régime de sécurité sociale applicable, Cass., ass. plén., 6 nov. 2015 Sous-traitant étranger: preuve de la régularité de la situation sociale, Cass., ass. plén., 6 nov. 2015

2325

PROCEDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (Bruxelles I): action dérivant d'un contrat de déménagement, Civ. 1[™], 4 nov. 2015

Arbitrage (affaire Vasarely): annulation pour fraude contraire à l'ordre public, Civ. 1^{re}, 4 nov. 2015

Projet de loi sur la justice du 21e siècle: adoption par le Sénat



2328

Le droit d'artiste-interprète, un droit de plus en plus voisin du droit d'auteur par Patrick Tafforeau



CHRONIQUES

2330

Présentation critique de la réforme de l'administration légale par Annick Batteur et Thibault Douville

2335

L'habilitation familiale: une tutelle adoucie, en la forme et au fond par Gilles Raoul-Cormeil

PANORAMA

2340

Droit des relations professionnelles octobre 2014 - octobre 2015 par Pascal Lokiec et Jérôme Porta

NOTES

2350

La résiliation du prêt confrontée à la liberté religieuse: vers un « forçage » du contrat tiré des droits fondamentaux?, note sous Civ. 1^{re}, 30 sept. 2015 par Anne Etienney-de Sainte Marie

2356

Précisions sur la loi applicable au cautionnement, note sous Civ. 1[™], 16 sept. 2015 par Laurent Abadie et Jérôme Lasserre Capdeville

2361

La disparition de la cause d'un engagement unilatéral de volonté, note sous Civ. 1^{re}, 10 sept. 2015 par Denis Mazeaud

2365

Le juge judiciaire et le contrôle de proportionnalité (art. 8 Conv. EDH), note sous Civ. 1^{re}, 10 juin 2015 par Hugues Fulchiron



2368

Fabienne Corneloup - Le projet d'action de groupe devant le juge administratif

A LATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé

par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du Recueil Dalloz, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr